

ARRETE DE RETRAIT D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Demande de retrait du/de 02/05/2023 réceptionné(e) le 02/05/2023	N° DP 068 376 23 J 0071
Par : FREENERGIE représentée par Monsieur GHEDDAR Hichame Demeurant à : 114 rue de Pfastatt 68200 MULHOUSE Pour : Pose de panneaux photovoltaïques Sur un terrain sis à : 5 rue du Limousin	Destination : Habitation

Le Maire

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'autorisation de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes délivrée le 24/04/2023 à FREENERGIE représentée par Monsieur GHEDDAR Hichame pour la pose de panneaux photovoltaïques,

Vu la demande de retrait présentée par FREENERGIE en date du 02/05/2023,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : l'autorisation de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée est **retirée**.

Une copie du présent arrêté est transmise aux services de l'Etat pour annulation des taxes d'urbanisme.

Fait à WITTENHEIM

Le 30 MAI 2023

Joseph WEISBECK
Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs,
à l'Environnement et à l'aménagement du
territoire



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).